

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 1 – Administration générale
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-fonction 02 – administration générale
Code fonctionnel 0201 – Personnel non ventilé
Programme HP0201-007 « Frais de personnel »
Action « Rémunération et charges de personnel »

L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 10M€ en crédits de paiement.

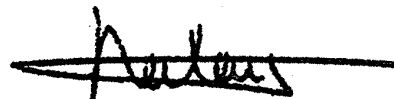
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

Cet amendement propose de stabiliser le nombre d'agents au siège de la Région en réintégrant les 25 départs à la retraite et les 25 non remplacements tous entérinés par le vote du budget 2016 ainsi que 50 emplois que le nouvel exécutif a choisi de supprimer définitivement en 2017 soit au total 100 emplois.

Alors que le projet de budget se fixe comme première priorité l'emploi en Île-de-France, il nous semble essentiel que la Région se montre exemplaire. Le développement de l'emploi doit aussi passer par la création d'emplois publics stables, donc sous statut de fonctionnaire.

C'est aussi et surtout une urgence pour les conditions de travail des agents au siège. Nombre de services sont aujourd'hui dans une situation tendue compte tenu de la réorganisation des services engagée par l'exécutif actuel dans l'opacité la plus complète.


Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale

Fonctionnement

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – « Enseignement du second degré »

Code fonctionnel 222 – Lycées publics

Programme HP222-022 « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées»

Action « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées»

L'action « Rémunération et charges de personnel» est abondée de 4M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement», sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

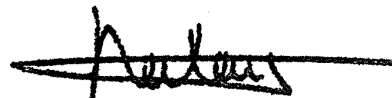
Exposé des motifs

Les besoins dans les lycées sont nombreux à plusieurs titres et en particulier en personnel. C'est pourquoi le groupe Front de gauche souhaite que cette enveloppe soit augmentée d'au moins 3%, augmentation qui correspond à l'évolution budgétaire de ces dernières années, hors 2016 qui avait vu cette ligne fondre malgré la situation catastrophique de nombreux lycées.

L'augmentation qui est proposée par l'exécutif permet tout juste de prendre en compte les évolutions obligatoires et réglementaires, les avancements d'échelons et de grades...

C'est pourquoi nous souhaitons que cette ligne soit abondée d'au moins 10M€ par rapport au BP 2016.

« Sanctuariser » le budget des effectifs dans les lycées ne suffit plus. Il faut l'augmenter considérablement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 1 – Administration générale
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-fonction 02 – administration générale
Code fonctionnel 0201 – Personnel non ventilé
Programme HP0201-007 « Frais de personnel »
Action « œuvres sociales »

L'action « œuvres sociales » est abondée de 1,5M€ en crédits de paiement.

La mesure « médecine du travail » inscrite aux « œuvres sociales » est transférée au sein de l'action « autres dépenses de personnel », programme HP 0202-003 « dépenses associées aux frais de personnel », code fonctionnel 0202 – Autres moyens généraux, sous-fonction 02- administration générale du même chapitre 930 – Services généraux.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

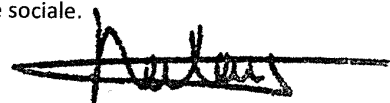
Exposé des motifs

Compte tenu de la situation sociale et économique actuelle et surtout en vue de la préparation du déménagement du siège de la région à Saint-Ouen, il est proposé de doubler cette ligne concernant les agents du siège afin :

- d'augmenter la capacité d'intervention régionale en faveur des agent.e.s rencontrant des difficultés financières.
- de favoriser l'accession de l'ensemble des agents à une mutuelle de qualité
- de garantir des prêts immobilier pour les agents du siège qui souhaiteraient acheter près de leur nouveau lieu de travail

Par ailleurs, par cet amendement, le groupe Front de gauche souhaite que la médecine du travail soit définitivement extraite des « œuvres sociales » et transférée au sein des « autres dépenses de personnel ». Ce service obligatoire ne doit en aucune façon être considérée comme une œuvre sociale.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000029

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale

Fonctionnement

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 222 – Lycées publics

Programme HP 222-024 « Dépenses associées aux agents des lycées »

Action « œuvres sociales »

L'action « œuvres sociales » est abondée de 1M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

Compte tenu de la situation sociale et économique actuelle, il est proposé de doubler cette ligne concernant les agents des lycées afin :

- d'augmenter la capacité d'intervention régionale en faveur des agent.e.s rencontrant des difficultés financières.
- de favoriser l'accèsion de l'ensemble des agents à une mutuelle de qualité

Tel est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000030

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale

Fonctionnement

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0202 – Autres moyens généraux

Programme HP0202-004 « dépenses associées aux frais de personnel »

Action « Formation »

L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 1,285M€ en autorisations d'engagements et de 1,275M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche souhaite doubler la ligne dédiée à la formation des agent.e.s afin de répondre de manière clairvoyante et étayée aux besoins en formation qui vont émerger compte tenu de la réorganisation des services en cours et des conséquences du déménagement sur certains postes.

Céline MALAISÉ